Le cardinal Liénart baptise à St-Christophe, à Tourcoing le dixième enfant de la famille Sory

(Voir notre photogravure en 1re page)

Le baptême du 10me enfant de la famille Sory fut l'occasion d'une touchante cérémonie qui s'est déroulée jeudi, à 14 h. 30, en l'église St-Christophe.

Nous avions précédemment annoncé que pour rehausser l'éclat de cette manifestation religieuse, et aussi pour donner à nos familles ouvrières une marque spéciale de l'attachement particulier qu'elle porte à leur endroit, S.E. le cardinal Liénart avait tenu à administrer personnellement le sacrement du baptême à la jeune Manuela Sory.

Dès l'ouverture de l'église à 14 h., la foule commence à affluer vers l'édifice sacré qui s'emplit lentement. A 14 h. 15, les cloches sonnent à toute volée, annonçant l'arrivée du cardinal, qui aura une peine très grande à traverser les haies noires que forme la population tourquennoise, heureuse de recevoir dans le chef vénéré du diocèse, le père très aimant qui a conquis son cœur. Les petits enfants, très nombreux, surtout tâchent de s'approcher de l'éminent évêque qui, paternellement, leur donne sa bénédiction. Le baptême... n'est-ce pas un peu la fête des enfants, et le parrain et la marraine sauront bien le leur prouver tantôt en leur distribuant les dragées traditionnelles.

Son Eminence est accompagnée de Mgr Descamps, archidiacre de Lille. Elle arrive, conduite processionnellement par le clergé de la paroisse, aux fonts baptismaux, près desquels se tiennent déjà Mme René Lorthiois, la marraine; la jeune Manuela Sory, portée par Mme Grison; M. Sory et ses enfants; M. Jacques Masurel, le parrain, représentant M. le président de la République; M. René Lorthiois; MMmes Malfel-Lorthiois et Pollet-Lorthiois etc., et un groupe bien composé des petits gas du petit patronage de St-Christophe que jadis fonda Son Eminence, pendant son passage à Tourcoing.

La cérémonie commence, belle, impressionnante, au milieu d'une assistance recueillie. Au moment où le prélat demande au parrain et à la marraine d'affirmer leur foi, les orgues retentissent et les cloches sonnent de nouveau, tandis que s'achève le baptême, suivant les rites liturgiques.

Son Eminence regagne ensuite la sacristie au milieu des mêmes marques de vénération des fidèles. Sous le porche le parrain et la marraine procèdent à la distribution des dragées que les tout petits reçoivent bien gentiment.

Une visite du cardinal à la famille Sory

Après la cérémonie religieuse, un cadeau fut offert à la famille Sory par le jeune Urbain Thuilliez, au nom des petits gas du patronage St Christophe, puis le cardinal, accompagné de Mgr Descamps et de M. le chanoine Cousin se rendit au domicile de M. et Mme Sory, 55, rue de la Prairie, où déjà l'attendaient le parrain et la marraine.

Saluant Mme Sory, l'évêque de Lille se dit très heureux de se retrouver au milieu d'une si belle famille de son ancienne paroisse. Le jeune René Sory, au nom de ses frères et sœurs fit un compliment auquel le cardinal répondit aimablement.

M. J. Masurel s'associant aux vœux de Son Eminence la remercie de la sympathie qu'elle témoigne à l'endroit de la famille Sory dont les membres apprécient l'honneur qui leur est fait en ce jour qui restera pour eux inoubliable.

L'affaire de trafic d'armes d'Hirtenberg

Genève, 2 mars. — Le Conseil permanent de la Petite-Entente, ayant pris connaissance des résultats de la *démarche franco-anglaise* sur l'affaire de Hirtenberg, a décidé de transmettre tout le dossier diplomatique au secrétaire général de la S.D.N.

Les gouvernements des Etats de la Petite-Entente, tout en maintenant formellement le point de vue de droit touchant le fond de l'affaire, point de vue qui a été également maintenu par les gouvernements français et britannique dans leurs communications au gouvernement autrichien, tout en déclarant qu'elle ne saurait constituer pour l'avenir un précédent, considèrent l'affaire comme close.

— **La Banque Beauce**, à Fougères, a fermé ses portes. La Direction annonce que le bilan provisoire fait prévoir un excédent d'actif sur le passif. On escompte des concours qui permettraient à la banque et à ses succursales de reprendre leurs opérations.

— **La Banque Prents et Brosset**, dont le siège est à *Dreux*, a fermé sa maison principale et ses succursales.

Les promotions de la Légion d'honneur et de la médaille militaire pour les réserves ont été retardées par suite d'une intervention de M. Ernest Lafont

Nancy, 2 mars. — Les promotions *de la Légion d'honneur et de la médaille militaire* pour les réserves, qui devaient paraître normalement pour le 3 décembre dernier au « Journal Officiel », n'ont pas encore été publiées.

A ce sujet, nous avons dit qu'au moment où les promotions devaient *paraître*, la grande Chancellerie ne disposait pas des disponibilités nécessaires. Aucun crédit n'avait, en effet, été ouvert pour les frais d'établissement des brevets pour l'achat des insignes.

Un projet de loi avait donc été déposé récemment par le gouvernement et un rapport approuvé à l'unanimité, par la Commission de l'armée de la Chambre, avait été établi *en son* nom par M. Désiré Ferry. Or, devant la Commission des Finances, consulté pour avis, M. Ernest Lafont, député socialiste des Hautes Alpes, s'est livré à une attaque de principe contre les officiers et les sous-officiers de réserve *et contre ce qu'il croyait être une* promotion supplémentaire en leur faveur.

Cette erreur de M. Lafont a entraîné à la Commission des Finances un vote défavorable à la procédure d'extrême urgence demandée par la Commission *de l'armée* et par le gouvernement, mais aujourd'hui, M. Désiré Ferry verra M. Daladier, président du Conseil, pour que son rapport, légèrement remanié, vienne le plus rapidement possible devant l'Assemblée.

Le *Journal Officiel* commencera aujourd'hui la publication du tableau de concours de 1932 pour la Médaille militaire des réserves. Cette publication qui durera quatre jours consécutifs, comprend environ 35.000 noms.

M. BERGERY A DÉMISSIONNÉ DU PARTI RADICAL-SOCIALISTE

(W. W. P.)

M. GASTON BERGERY,

député de Seine-et-Oise, qui a voté contre l'article 81 et a donné sa démission du parti radical-socialiste.

Un professeur d'un lycée de Nice partisan de la révolte sociale

Nice, 2 mars. — Un professeur agrégé d'un lycée de Nice, M. Alessandri, avait, dans une manifestation, il y a un mois, à Menton, prononcé un discours dans lequel il avait prêché ouvertement la révolte sociale. Diverses manifestations ont eu lieu à la suite de ce discours. L'Association des parents d'élèves du lycée de Nice a voté un ordre du jour s'élevant contre le discours prononcé et contre les sanctions injustifiées et arbitraires contre certains lycéens qui avaient protesté. Les parents ont décidé d'envoyer une protestation au Ministre de l'Education nationale, demandant la révocation de M. Alessandri et amnistie pleine et entière pour les élèves punis.

La conférence du pétrole à Londres

Londres, 2 mars. — Après la clôture de la Conférence du pétrole, le communiqué suivant a été publié:

« La Commission mixte instituée par l'accord pétrolier de Paris, entre le groupe international et le groupe roumain, vient de terminer à Londres, dans un esprit amical, l'examen des différents aspects des questions soulevées par la mise en application de cet accord.

La situation bancaire s'aggrave aux Etats-Unis

New-York, 2 mars. — La situation bancaire semble empirer de jour en jour. C'est ainsi que le gouverneur de l'Etat d'Oklahoma vient de proclamer *un moratoire bancaire de trois jours* dans son Etat, tandis que plusieurs banques de Saint-Louis (Illinois), ont limité les retraits de fonds à 5 p. 100 du montant des dépôts.

En outre, le gouverneur de la Californie vient de décréter une vacance bancaire de trois jours dans cet Etat.

La revue du bureau de réserve fédérale annonce que le marché monétaire de New-York a subi des pertes importantes par suite de la conversion en or des soldes en dollars acquis par les instituts d'émission étrangers. Pour le mois de février, ces opérations ont porté sur plus de 175.000.000 de dollars.

Mgr Verdier, légat du Pape, aux fêtes du centenaire des conférences de Saint-Vincent-de-Paul

Cité-du-Vatican, 2 mars. — Le Pape a nommé le cardinal Verdier comme légat pontifical, aux fêtes du centenaire des conférences de Saint-Vincent de Paul qui auront lieu, à Paris, en mai prochain. Le Pape adressera, à cette occasion, une lettre au Cardinal dans laquelle il relèvera les mérites acquis par cette institution depuis sa fondation.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PAS-DE-CALAIS VISITE LE SANATORIUM DÉPARTEMENTAL D'HELFAUT COMPLÈTEMENT ACHEVÉ

Mercredi, invités par le conseil de surveillance *du sanatorium départemental* d'Helfaut, le préfet du Pas-de-Calais, les membres de l'administration préfectorale, de nombreux conseillers généraux, se sont rendus à Helfaut, inaugurer le quatrième et dernier pavillon, complètement achevé.

Après une réception au pavillon 3, dont elles parcoururent tous les services parfaitement aménagés, les autorités ont visité le pavillon 4 qui porte le nom de M. Alexandre conseiller général, ancien maire d'Arques.

Trente malades y sont déjà soignés et bientôt toutes les places seront occupées.

Après un déjeuner, les personnalités se sont séparées en manifestant leur vive satisfaction de ce qu'elles avaient pu constater, ainsi que leur persuasion qu'au sanatorium d'Helfaut on peut tout ce qu'il est *humainement possible* de faire pour lutter victorieusement contre les progrès de la tuberculose et rendre à leur famille et à la société un grand nombre de personnes entièrement guéries.

UN MARINIER AURAIT ÉTÉ DÉPOUILLÉ DE 20.000 FRANCS A DUNKERQUE

Lundi, un marinier de 62 ans, habitant rue de Saint-Pol à Dunkerque, se rendit dans une maison mal famée de la ville, où il resta pendant deux jours. Mardi soir, il se rendit en taxi, avec la patronne de l'établissement et plusieurs de ses pensionnaires, à La Panne, où il resta jusque mercredi.

Mais le marinier, qui avait le geste large et dépensait sans compter, avait eu le tort d'emporter avec lui toutes ses économies: 25.000 francs.

Mercredi, quand il fut dégrisé, il constata qu'il ne lui restait plus que quelques sous.

Le marinier estime ses dépenses à 5.000 fr., et il a déposé une plainte au commissariat de police contre trois femmes qui l'auraient dévalisé de 20.000 fr.

LA POLICE MOBILE ENQUÊTE A FOURMIES AU SUJET D'UN CRIME QUI AURAIT ÉTÉ COMMIS DANS CETTE VILLE EN 1931

A la suite des révélations faites par un détenu de la prison de Laon, la police mobile procède actuellement à une enquête à Fourmies au sujet d'un crime qui y aurait été commis, il y a un an et demi.

La victime en serait une femme de *mauvaise vie*. Après avoir été assassinée, son corps aurait été jeté dans une profonde carrière située dans un bois des environs de la ville.

Toutefois, on ignore jusqu'à présent l'identité de cette femme.

La police porte surtout ses recherches sur le nommé Lucien Deguy, âgé de 29 ans, ajusteur à Fourmies, récemment condamné pour vols, et sur les frères Pingier, d'Avesnes, ses complices.

Roubaix

Aujourd'hui, vendredi 3 mars :

Aujourd'hui saint Marin; demain saint Casimir.

Soleil : Lever, 6 h. 32 ; coucher, 17 h. 34.

Lune : Nouvelle du 24 ; premier quartier le 4.

Bulletin météorologique pour la journée du 3 mars (Région Nord) : Mauvais temps ; alternance de ciel couvert avec pluies intermittentes et de ciel trois quarts couvert avec quelques éclaircies ; vent fort du sud-ouest ; minimum de température sans changement sur celui de la nuit précédente.

Caisse d'épargne : Ouvert de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 à 17 h.

Consultation de nourrissons du Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance : de 10 à 11 h., rue Marie-Buisine ; de 16 à 17 h. au local de la Goutte de Lait, 31, boulevard *Gambetta*.

Bains Municipaux : Piscine : Messieurs, de 9 à 12 h. ; Dames, de 15 h. à 19 h. 30 ; Baignoires : de 9 à 12 h. et de 15 h. à 19 h. 30.

Bibliothèque de l'Ecole Nationale des Arts et Industries Textiles : de 9 à 12 h. et de 14 à 21 h.

Une héroïne roubaisienne, qui fut condamnée à mort pendant la guerre, est décédée mercredi

Mercredi est décédée à Roubaix, 3, rue de la Guinguette, où elle était domiciliée, une véritable héroïne, une de ces femmes au grand cœur dont le courage n'a d'égale que la modestie, Mme Jules Lefebvre, née Valentine Roels, âgée de 43 ans.

Peu de Roubaisiens, sans doute, connaissent Mme Lefebvre. Quinze années déjà se sont écoulées depuis la fin de la guerre, et l'oubli, peu à peu, a étendu son voile. Rappelons donc que Mme Lefebvre fut pendant la guerre une de ces héroïnes dont la noble conduite enthousiasma le monde entier et qui, à l'instar des Miss Cavell, des Louise de Bettignies, des Léonie Vanhoutte, etc., s'employèrent de toutes leurs forces, de toute leur âme, au salut de la Patrie. Incorporée dans cette brillante phalange, elle dérobait à l'ennemi de précieux renseignements qu'elle communiquait ensuite à nos alliés, aux prix de quelles ruses!

Ces renseignements consistaient surtout dans *les déplacements des troupes allemandes*. Mme Lefebvre était admirablement secondée dans sa tâche par son oncle, M. Jean-Baptiste Schollaert, qui était alors *mécanicien à la Compagnie des* chemins de fer belges. M. Schollaert était donc particulièrement bien placé pour connaître les troupes en déplacement, et chaque fois qu'il y avait eu des mouvements de troupes, il s'empressait d'en aviser sa nièce. Celle-ci, nantie de tous les éléments nécessaires pouvant servir à notre état-major, se mettait en route et, par la Hollande, généralement, elle traversait les lignes ennemies, faisait parvenir ses précieuses informations, et revenait en pays envahi, prête de nouveau à repartir en mission.

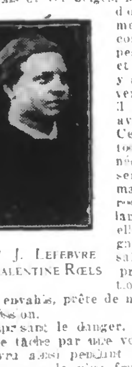

Mme J. LEFEBVRE NÉE VALENTINE RŒLS

Méprisant le danger, soutenue dans sa lourde tâche par une volonté de fer, elle *se livra ainsi pendant* plusieurs mois, à l'espionnage le plus fructueux. Mais, au cours d'une de ces périlleuses missions, au début de l'année 1915, elle fut arrêtée à Bruxelles, *en même temps* que son oncle, M. Jean-Baptiste Schollaert. Les Allemands ne faisaient guère traîner ce genre d'affaires. Peu après, Mme Lefebvre — qui était alors Mme Albert De Wy — était traduite devant un Conseil de guerre et condamnée à la peine de mort, tandis que son oncle était condamné à 15 ans de travaux forcés.

Mais il était dit que notre héroïque concitoyenne ne devait pas être passée par les armes. En effet, les Allemands, revenant sur leur décision, commuèrent la peine de mort en dix ans de travaux forcés.

Valentine Roels fut conduite en Allemagne. Une nouvelle pénible l'y attendait. Son mari, M. De Wy, était tombé en Champagne. Et alors commença le rude calvaire qui ne devait cesser qu'à l'Armistice. Pendant 42 mois, elle souffrit le froid, la faim, la maladie, les vexations sans nombre. Pendant 42 mois enfin, elle connut toute l'horreur des geôles allemandes. Mais jamais elle ne perdit son courage, sa fermeté et son espoir dans le triomphe de nos armes. La fin de la guerre la rendit aux siens, et aussitôt les honneurs vinrent la couvrir. Elle fut tour à tour décorée de la croix de l'Ordre de Léopold avec filet d'or, de la médaille de la Reconnaissance belge, de la médaille des prisonniers civils et de celle de la Reconnaissance française.

Après la guerre, Mme Valentine Roels s'était remariée et était devenue Mme Lefebvre. C'est un grand cœur qui vient de s'arrêter de battre, une héroïque Française, et nous nous inclinons avec respect devant elle.

Ses funérailles auront lieu demain samedi, à 14 h. 30, en l'église Saint-Joseph.

Halle Flipo: Voir prix dernière page. 43865

A la Chambre de Commerce

Voici le compte rendu sommaire de la séance du 24 février:

Habitations à bon marché: Loi Loucheur. — La Chambre de commerce de Roubaix a accordé à quinze nouveaux bénéficiaires de la loi Loucheur, des subventions, conformément à son règlement particulier approuvé par décision ministérielle du 25 mars 1929.

Consulat des Etats-Unis à Lille. — M. le Préfet du Nord a fait connaître à la Chambre de commerce que M. Gaston Smith a été nommé consul des Etats-Unis à Lille, en remplacement de M. Harold Playser, appelé à d'autres fonctions.

Application de la taxe d'apprentissage aux rémunérations des voyageurs et représentants de commerce. — La Chambre de commerce de Roubaix s'associant au vœu de l'assemblée des présidents des Chambres de commerce, dans sa réunion du 7 février 1933,

Considérant qu'il serait contraire au principe admis jusqu'ici par l'administration des Contributions directes et maintes fois proclamé par la jurisprudence, d'imposer à la taxe d'apprentissage les sommes payées par des chefs d'entreprises à des représentants ou voyageurs de commerce n'ayant pas le caractère du salarié;

Considérant que, pour déterminer ou non *l'assujettissement à la taxe d'apprentissage*, il y a lieu d'envisager non pas seulement l'existence d'un contrat écrit, mais surtout la situation juridique réelle des représentants ou voyageurs vis-à-vis de leur employeur;

Considérant que l'article 66 de la loi du 16 avril 1930, modifiant l'article 2 de la loi du 30 juin 1923, est susceptible d'entretenir, à cet égard, une regrettable équivoque.

A émis le vœu:

Que l'administration des Contributions directes ne prétende pas faire entrer dans le calcul de la taxe d'apprentissage, les Commissions versées aux voyageurs ou représentants qui, tout en étant liés à leur employeur par un contrat écrit, n'ont cependant point, du seul fait de ce contrat écrit le caractère spécifique de salarié par l'existence d'un lien de subordination;

Que l'article 66 de la loi de finances du 16 avril 1930 soit purement et simplement abrogé.

Saisi de ce vœu, M. le *Ministre du Commerce*, a répondu comme suit à M. le Président de la Chambre de commerce de Paris:

« Aucune disposition, ni légale, ni réglementaire, n'autorise les contrôleurs des Contributions directes à tirer argument du fait de l'attestation patronale, tel qu'il a été arrêté par l'assemblée des présidents de Chambres de commerce, pour considérer les voyageurs de commerce, auxquels cette attestation n'a été délivrée qu'en vue de l'obtention de la carte d'identité professionnelle, comme des salariés dont les Commissions doivent entrer en ligne de compte pour la détermination de la taxe d'apprentissage.

» Les mots « au service de la maison » ne permettent, en aucune façon, de préjuger ni de la nature du contrat qui lie l'employeur à son voyageur ou représentant, ni du statut fiscal qui en résulte pour l'un comme pour l'autre.

» C'est donc seulement en vue de ne pas exposer les signataires d'attestation à des tracasseries qui ne pourraient être provoquées que par de fantaisistes excès de zèle, que je me rallie à votre proposition de supprimer, dans la formule sur laquelle nous nous étions mis d'accord, les mots « au service de ma maison ».

(à suivre).

5 CHAMBRES absolument **SACRIFIÉES**, armoire 3 portes chêne, 1.700 fr., 2.100 fr., 2.600 fr.; acajou verni, 2.400 fr. noyer verni, 2.100 fr. — **L'AMEUBLEMENT GÉNÉRAL, ROUBAIX.** 43871d

L'ACTIVITÉ DE LA POLICE EN 1932

Assurer la police d'une grande ville telle que Roubaix n'est pas une petite chose. Chaque jour apporte son contingent d'affaires et chaque jour nos policiers sont appelés à exercer leur activité dans les domaines les plus divers. Une rapide statistique permettra d'ailleurs de se rendre compte de cet effort incessant.

Au cours de l'an dernier, 325 délits divers ont nécessité une enquête et ces délits ont amené 215 arrestations. Notre ville a, pendant cette année, été le théâtre d'une bonne dizaine de drames sanglants, dont plusieurs aux conséquences mortelles, et notamment, celui du 19 juillet, au Parc Barbieux, où un jeune homme vitriola son amie et se suicida; le 3 septembre dans la soirée duquel une rixe éclata, rue du Moulin, entre Algériens. L'un d'eux fut tué à coups de revolver. Le mardi 1er novembre, une épicière fut trouvée assassinée dans son magasin, rue Ingres, etc....

Ajoutons aussi le drame de famille survenu dans une courée de la rue de l'Epeule le 10 juillet; le 19 février, c'est un donneur qui est assommé à coups de marteau par un fraudeur qu'il voulait arrêter. En juin une série d'attaques nocturnes dont les auteurs furent d'ailleurs promptement arrêtés. Le 27 juillet, la dramatique arrestation de deux voleurs de poules; le 20 novembre, une méprise regrettable, rue de l'Ile, etc., etc.

Les accidents suivis de blessures se montent pour l'année 1932 à 157. Sur ce chiffre on note cinq accidents mortels.

On enregistra l'an dernier 39 suicides et la police dut intervenir pour faire enfermer 71 aliénés.

Tout ceci forme un total assez impressionnant d'interventions, mais pourtant ceci ne donne qu'une faible idée de l'activité de la police. Il ne faut pas passer sous silence, en effet, les multiples réquisitions auxquelles sont appelés les agents, dans les cafés, dans la rue, partout enfin, et aussi les à-côtés du métier: cortèges politiques, meetings, etc.

Ajoutons pour terminer que la police a dressé en 1932, 7.300 procès-verbaux administratifs, et 650 procès-verbaux divers, et l'on conviendra que le métier d'agent de police n'a qu'un lointain rapport avec une sinécure.

LISEZ « LES ANNONCES », et, quand *l'homme qui a l'idée* est prêt à parler affaires à *l'homme qui a les capitaux*, vous aurez la chance de le rencontrer en répondant à son annonce.

La nouvelle circulation sur la Grand-Place, à Roubaix

(Ph. du J. de Rx.)

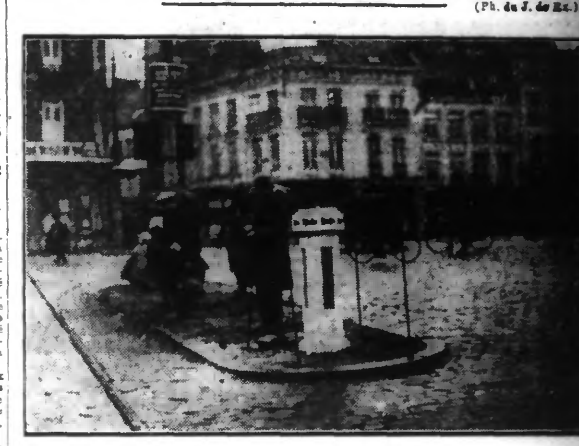

UNE BORNE LUMINEUSE A L'ARRÊT DU TRAMWAY D-I

Plusieurs fois déjà nous avons parlé de la nouvelle circulation sur la Grand'-Place de Roubaix. Cette nouvelle circulation, que nous avons définie, nécessite un certain nombre de travaux auxquels on procède avec activité. Un pylône, qui se dressait à l'entrée de la Grand'Rue, a été déplacé. Les refuges ont été agrandis, notablement. Une ligne de clous a été plantée devant la Mairie, pour indiquer le chemin aux automobiles et, aux points stratégiques de cet ensemble, seront placées des bornes lumineuses dont notre photogravure donne un modèle.

Tout sera bientôt prêt et l'on espère que dans une quinzaine de jours, la nouvelle circulation pourra entrer en vigueur.

LES COMÉDIENS ROUTIERS A ROUBAIX

C'est demain samedi, à 20 h. 15, au Central-Ciné-Théâtre et dimanche à 15 h., qu'auront lieu les représentations des Comédiens Routiers de Paris. On connaît le succès que cette équipe scoute a rencontré partout en France et en Belgique, par la simplicité, la force et la jeunesse de son art dramatique. Son jeu scénique étonne au premier abord, mais on est bien vite conquis par sa remarquable vigueur d'expression. Les Roubaisiens qui ont eu la bonne fortune de les voir l'an dernier, et tous ceux que l'art théâtral intéresse, ne manqueront pas d'aller les applaudir dans leur nouveau programme. C'est une occasion à ne pas laisser échapper car, assaillis de demandes de tous côtés, ils ne reviendront vraisemblablement pas à Roubaix avant plusieurs années.

La location chez Coupleux pour le dimanche est déjà très avancée et nous conseillons à toutes les personnes qui n'auraient pas encore pris de cartes de se retirer plutôt à la séance du samedi soir. Afin de faciliter les choses à tous, les personnes qui n'auraient pas encore fait numéroter leurs cartes pour le dimanche peuvent les échanger chez Coupleux contre des cartes pour le samedi.

Linge de table. L. Cuvelle, 73, r. Nain. 011

LE RENOUVELLEMENT DU BUREAU DU CERCLE MILITAIRE

Le comité du Cercle Militaire s'est réuni mercredi soir et a renouvelé son bureau pour l'année 1933-34. Ont été élus: Président: le commandant A. Robyn; vice-présidents: le commandant Alphonse Wibaux, les capitaines Maurice Dubrulle et Jules Desrumeaux; secrétaire général: le capitaine Jean Desruelles; trésorier: le lieutenant Emile Debusne; secrétaires adjoints: pour l'infanterie le lieutenant Léon Cuvelle, pour l'artillerie le lieutenant Adolphe Dubursq.

L'assemblée générale de l'Union nationale des officiers de réserve aura lieu les 25 et 26 mars à Paris; le demi-tarif sur les chemins de fer sera accordé aux officiers et à leurs dames. Les demandes doivent être adressées à Paris avant le 10 mars prochain. Prendre le modèle de la demande au secrétariat, 72, rue de la Gare.

L'ALGÉRIEN ALI BOUCHERBA, L'AUTEUR DU MEURTRE DE LA RUE DU MOULIN SE POURVOIT EN CASSATION

L'Algérien Ali Boucherba, condamné samedi dernier, par la Cour d'assises du Nord à 5 ans de réclusion et à dix ans d'interdiction de séjour pour *le crime de la rue du Moulin* à Roubaix, a signé hier, au greffe de la Maison d'arrêt de Douai un pourvoi en cassation.

Une séance récréative des Guides de France

La compagnie de Roubaix des Guides de France qui, on le sait, comme on le sait, l'organisme féminin du Scoutisme, organise *pour le dimanche* 19 mars, à 15 h. 30, dans la salle des Œuvres du Central Ciné Théâtre, une séance récréative qui ne peut manquer d'avoir un très grand succès.

Les Guides de France interpréteront « La Vierge et le Sagittaire » de Mme Leroy-Denis. Cette pièce sera encadrée par de nombreux et gracieux intermèdes exécutés par les « *Jeannettes et les Benjamines* » de la compagnie.

M. le chanoine Cornette, aumônier général des Guides de France, a accepté de présider la réunion, ce qui n'en fermera pas le moindre intérêt.

Le public roubaisien tiendra par sa présence à encourager la jeune compagnie. Il en sera récompensé par la présentation originale de la pièce du programme et des chansons, jeux d'ensemble, exercices qui en formeront l'attrait.

On peut dès maintenant retenir ses places chez Coupleux, rue Nain.

Amicale des Employés de l'Industrie textile

La Commission administrative de l'Amicale porte à la connaissance de ses adhérents que l'assemblée générale trimestrielle aura lieu dimanche 19 mars, au siège social, 126, rue de la Gare, Brasserie des Orphéonistes. Conformément aux statuts, il sera procédé au renouvellement de trois membres du Conseil d'administration sortant d'exercice. Les sociétaires qui désireraient poser leur candidature sont priés d'en aviser le président pour le mercredi 15 mars, dernier délai.

Les membres ayant changé d'adresse, ou ayant effectué une mutation d'emploi, sont priés de vouloir bien faire parvenir ces changements au secrétariat pour toute suite utile.

L'assemblée générale statutaire du Cercle Polyglotte

Ce soir vendredi, à 20 h. 30, réunion de tous les membres des diverses sections.

L'ordre du jour comporte: 1° rapport moral du secrétaire général; 2° rapport financier du trésorier général; 3° allocation du président; 4° vote pour le renouvellement de la moitié de la commission.

Un punch clôturera agréablement la réunion.

Les membres sont priés de porter l'insigne; ceux qui ne la posséderaient pas encore peuvent se la procurer en s'adressant au trésorier au début de la séance.

Le prochain bal des Arts Industriels

Poussés par le succès de leur premier bal, les étudiants des Arts Industriels de Roubaix ont organisé, comme nous l'avons déjà annoncé, une seconde soirée qui aura lieu le samedi 11 mars, à 21 heures, dans la salle du Collège. Deux orchestres prêteront leur concours et assureront un succès sans précédent.

Tenue de soirée. Tables à retenir chez M. R. Vahée, 96 bis, rue Mauduel, Lille.

A l'Amicale-Photo

Une très instructive démonstration de retouche positive sera donnée ce soir vendredi, à 20 h. 30, par M. René Quivron. Prière aux sociétaires d'être exacts et d'apporter les épreuves pour l'exposition de dimanche.

Un ouvrier de peignage brûlé aux jambes au cours de son travail

Un accident qui revêt une certaine importance s'est produit au cours de la nuit de mercredi à jeudi, dans l'important peignage Amédée Prouvost, rue d'Alger. Un ouvrier de l'équipe de nuit, M. Jean Smet, 70 ans, domicilié rue Bernard, cour Sory, 3, a été brûlé aux jambes et aux pieds par un jeu de vapeur, vers 1 h. du matin. M. Smet a reçu des premiers soins à l'infirmerie de l'usine. Il a ensuite été admis à l'hôpital « La Fraternité ». Son état présente un certain caractère de gravité.

Un blessé est admis à l'Hôpital

M. René Vercaumen, âgé de 43 ans, domicilié 260, rue des Longues-Haies, a été admis hier, à l'hôpital « La Fraternité ». *Au cours d'une mauvaise chute*, M. Vercaumen s'est occasionné des contusions multiples. Il porte, de plus, une plaie pénétrante au pouce droit.

LE PAIEMENT DES CHOMEURS. — Le paiement des chômeurs aura lieu samedi, à la salle des fêtes, rue de l'Hospice, dans l'ordre ci-dessous:

A 8 h. 30: numéros 1 à 3.392; — 9 h.: 3.393 à 5.711; — 9 h. 15: 5.712 à 7.608; — 9 h. 30: 7.504 à 9.067; — 10 h.: 9.068 à 11.092; — 10 h. 15: 11.093 à 12.927; — 14.260 à 14.922.

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 3 mars 1933 — N° 6.

D'APRÈS L'ANGLAIS

PAR LOUIS D'ARVERS

Le thé pris, l'ambassadrice offrit à ses hôtes une promenade en mer, obligeant Lionel à se joindre à eux si peu de désir qu'il en eût.

Mais dès que l'élégant yacht eut commencé de glisser dans le soleil couchant, le jeune homme, pris au sortilège de l'heure, goûta la joie de vivre et celle de se souvenir.

La jolie lady Augusta le regardait avec sympathie, mais il ne s'en apercevait pas. Il regardait obstinément vers l'Est et ses yeux s'accrochèrent à un petit yacht qui traçait son sillon sur la mer, en route vers l'Orient.

L'Orient... la Silésie peut-être ? pensa le rêveur.

— Beau yacht et remarquablement dirigé, remarqua près de lui sir Edgard, il va nous dépasser.

L'ambassadrice eut un regard vers le yacht qui captivait à son détriment l'attention de tous ses invités.

Il les dépassait en effet, à rapide allure et ce fut à peine si Lionel eut le temps de remarquer une femme étendue parmi les coussins de velours pourpre. D'immenses corbeilles de violettes de Parme s'épanouissaient autour d'elle, ajoutant à la beauté de l'ensemble.

Il se leva en poussant un cri.

Sir Edgard le retint par le bras.

— Une hallucination ? demanda-t-il. Cela arrive souvent après les blessures à la tête.

Lionel avait repris sa place, honteux de sa sottise.

— Je vous demande mille fois pardon, Mesdames, mais j'ai cru reconnaître dans ce yacht une personne rencontrée en Moldavie le jour de l'attentat que vous savez...

— Simple effet de mirage cérébral, très fréquent, je vous le répète, après des *commotions comme celle que vous* avez subie.

Lionel n'insista pas, mais ses yeux restèrent fixés sur le petit yacht aussi longtemps qu'il lui fut possible de l'apercevoir.

Il ne pouvait douter du témoignage de ses yeux, la jeune fille aux violettes était bien celle qui l'avait secouru dans la nuit de sa tragique aventure.

De toutes façons, il recueillait une preuve de plus de la réalité de son souvenir. Il n'avait pas rêvé, cette femme existait, il venait de la revoir.

VII

Inutiles conseils de prudence

Deux mois plus tard, Lionel de Chênebrun arrivait en Moldavie. Sa première démarche fut une visite au ravin où il avait reçu l'heure la plus tragique de sa vie.

Les eaux du torrent étaient tout aussi tumultueuses, mais elles brillaient aujourd'hui dans un soleil radieux. L'herbe avait repoussé là où son bel alezan était tombé, et des fleurs s'élançaient joyeuses et parfumées de tous les buissons et de toutes les prairies.

Mais il voyait mieux encore ce qui n'était pas là. C'est-à-dire la femme mystérieuse qui ne cessait de hanter sa pensée.

La vieille amie de l'ambassadrice avait-elle raison ? Etait-ce enfin l'amour qui s'était emparé de lui ?

En une sorte de rage, il enfonça les éperons dans le flanc de son cheval et partit droit devant lui au hasard dans une course sans but.

Le lendemain, les nerfs calmés par une bonne nuit de repos, il se faisait conduire au monastère et demandait l'abbesse.

Celle-ci ne se fit pas attendre et son accueil réchauffa le cœur du jeune homme.

— Dieu est bon, mon enfant, et il peut tout. J'ai enfin vu la femme de votre tableau.

— Vous l'avez vue ?... elle ?

— Celle qui vous a sauvé, oui. Mais tout cela est un peu étrange. Asseyez-vous, je vous dirai tout ce que je sais.

» Il y a un mois environ, comme je quittais la chapelle, j'aperçus près du bénitier le beau visage que vous avez si exactement reproduit. »

— Elle vous a dit son nom ?

— Non, elle venait seulement s'informer de vous, et savoir si nous avons pu vous sauver. Ai-je eu tort après l'avoir rassurée sur ce point, de lui apprendre que vous aviez fait son portrait de mémoire ?

— Non certes, ma mère ! Et vous lui avez montré mon tableau ?

— Je le lui ai montré et n'ai pas manqué de lui dire que vous nous l'aviez laissé dans l'espoir qu'il nous aiderait à la retrouver afin que vous puissiez lui témoigner votre reconnaissance...

— Vous lui avez bien dit à quel point je... je...

— J'ai répété textuellement vos paroles, mon enfant...

— Et alors ?

— Elle m'a paru profondément émue et touchée, mais elle s'est appliquée à dissimuler son émotion et à répondre aussi froidement qu'elle a pu le faire.

» — C'est curieux, a-t-elle murmuré, qu'il ait pu se souvenir avec cette fidélité d'un visage entrevu en un tel état d'inconscience et de faiblesse...

» — Il était conscient assez pour comprendre que vous lui sauviez la vie.

» — C'est juste, a-t-elle dit, en fixant *sur moi un regard singulier*, où j'ai pu lire une profonde tristesse, mais outre que j'avais raison d'agir comme je l'ai fait, mon mérite s'est borné à peu de chose. Mon chien l'a découvert et j'ai tenté de le secourir et de le dérober à la poursuite de ses assassins.

» — Et comme je protestais qu'elle avait risqué sa vie sciemment puisqu'elle savait que les assassins pouvaient revenir....

» — N'importe qui en eût fait autant, affirma-t-elle d'un ton si hautain que je n'ai pas osé insister.

» Du reste, elle ajoutait presque aussitôt :

» — La vie a-t-elle tant de prix qu'on tienne à la conserver au prix d'une lâcheté ?

» — Mais elle vous a dit son nom ? coupa Lionel avec impatience.

— Hélas, non. Tout ce que je puis vous dire c'est qu'elle paraît être une grande dame, apparemment très riche, mais j'ai *l'impression qu'elle n'est pas* heureuse.

Une flamme passa dans les yeux du jeune homme.

— Et vous l'avez laissé partir sans savoir ?

— J'ai fait l'impossible, mon pauvre *enfant, mais croyez-moi*, votre protectrice n'est pas une femme ordinaire et on ne lui fait pas dire ce qu'elle tient à garder secret. Tout ce que je sais c'elle n'est qu'un prénom — Irène — gravé sur un sac à main qu'elle avait oublié sur une table en s'en allant.

— Irène ! répéta Lionel avec une émotion frémissante.

Pour lui, ces deux syllabes équivalaient à un poème disant toutes les grâces, tous les rêves, tous les enchantements.

Puis, revenant à la réalité.

— *Que puis-je faire d'un prénom ?* dit-il lamentablement déçu.

— Rien évidemment, et peut-être est-ce mieux pour vous, car je crains qu'un mystère redoutable entoure cette malheureuse femme et qu'il soit dangereux à découvrir.

Lionel eut un geste signifiant qu'aucun danger personnel ne lui importait.

— Un dernier détail, dit l'abbesse.

» Après un long regard sur son portrait, elle m'a dit textuellement :

» — Ce portrait ne doit pas être placé au-dessus d'un autel destiné à la Madone. Accrochez-le plutôt dans l'ombre, avec cette « Madeleine » du Guido.

Chênebrun resta quelques instants silencieux, puis soudain :

— Est-elle mariée ? demanda-t-il.

— Je l'ignore. Elle portait tant de bagues que je ne saurais dire si l'anneau nuptial était dissimulé parmi toutes ses perles et ses émeraudes. La seule impression nette que me laisse sa visite est la certitude qu'elle est à plaindre malgré sa fortune et sa beauté.

Comme il s'attardait dans une méditation douloureuse, elle posa sur son bras une vieille main ridée.

— Ne pensez pas trop à elle, mon cher enfant. Elle n'est peut-être pas digne de vous. La beauté n'est pas toujours la vertu. Cette femme est certainement très belle et cependant...

Lionel se leva, réprimant mal son impatience devant de tels conseils de sagesse. Il prit congé de l'excellente femme en la remerciant, une fois de plus, de ses bontés pour lui.

. . . .

Quelques jours plus tard, l'enquête commencée par le jeune attaché afin de retrouver ses assassins n'avait donné aucun résultat. Il n'avait pas non plus trouvé trace de la mystérieuse jeune femme qui était entrée dans sa vie et dont le souvenir l'obsédait.

Il s'avisa qu'il trouverait peut-être plus facilement autour des grandes ambassades française ou anglaise la piste qu'il cherchait et décida son départ.

Le même soir, l'Orient-Express l'emportait de nouveau vers Marseille et Paris dans le féerique décor des paysages de neige sous une belle nuit de janvier où la lune charriait des clartés.

Mais il ne vit pas plus la beauté des sites traversés qu'il ne vit, l'aube venue, les milles détails, si intéressants pourtant, de la banlieue parisienne en son activité matinale.

VIII

Le lierre argenté

Après quelques jours passés à Londres, Lionel traversait Paris bien résolu à ne s'y arrêter que fort peu avant de reprendre le chemin de la Moldavie. Il rentrait chez lui aux approches de minuit quand sa voiture s'arrêta dans la rue Le Peletier, sérieusement embouteillée.

L'Opéra donnait un bal masqué. Un grand financier de la rue Le Peletier recevait ; il n'en avait pas fallu davantage pour interrompre un instant la circulation.

Les agents faisaient de leur mieux, sans résultats appréciables, les roues des voitures se touchaient. Quand la voiture de Lionel put enfin se dégager, ses phares illuminèrent l'intérieur d'une voiture allant en sens inverse.

Ce fut bref comme un éclair, mais le jeune homme avait aperçu Irène la mystérieuse, en costume de bal, son front pâle auréolé d'un diadème de saphir.

Il se redressa comme touché par une décharge électrique mais déjà son chauffeur avait manœuvré habilement et se trouvait en route libre, heureux de reprendre son allure normale.

— Elle ! Elle là ! fit Lionel retombant sur ses coussins.

» Avec qui est-elle ? Que va-t-elle faire au bal de l'Opéra ou chez ce financier d'une réputation plus que douteuse ?

Eût-il été en habit, peut-être eût-il risqué l'aventure et tenté de la suivre. Mais la nécessité de regagner son hôtel pour s'habiller comme il convenait rendait la chose pratiquement impossible.

(A suivre.)